
**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
473-2022 ADOPTANT UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse a adopté le règlement numéro 473-2022 intitulé « **RÈGLEMENT NUMERO 473-2022 EDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX** ».

L'objet de ce règlement est d'ajouter la règle suivante concernant les activités de financement.

Le règlement 473-2022 édictant un nouveau code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

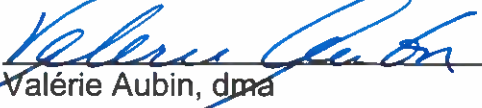
Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 12 avril 2022.


Valérie Aubin, dma
Directeur général et greffière-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Valérie Aubin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie par la présente avoir publié, en date du 13 avril 2022, l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 473-2022 adoptant un nouveau *code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Hôtel de ville de la Paroisse et à l'église.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 avril 2022.


Valérie Aubin, dma
Directeur général et greffière-trésorière